

Villé Signal Lux en redressement judiciaire

La décision de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar donne du répit à Signal Lux pour trois mois au minimum. La direction, encadrée par deux administrateurs judiciaires, doit élaborer un plan de redressement.

La décision de mise en redressement judiciaire de Signal Lux a été annoncée à l'ensemble du personnel par la direction, hier matin. « On est dans une procé-



L'entreprise fabrique des composants électroniques et électriques.

Photo Sailesh Gya

sure qui va nous permettre de sauvegarder l'activité. Les dettes

accumulées jusqu'au 7 janvier sont gelées et deux administrateurs ont été nommés», explique Gabriella Baccalini, l'ancienne directrice des ressources humaines devenue PDG de Signal Lux, à Villé, en juillet dernier. Elle avait demandé la mise en redressement judiciaire de l'entreprise pour pouvoir assurer son avenir.

Selon la direction, rien ne

change pour les 123 salariés employés qui fabriquent des composants électroniques et électriques, ainsi que pour l'autre entreprise implantée à Villé également, Signal Lux Électronique, qui compte douze salariés. « En interne, nous sommes depuis six mois dans une phase de renégociation avec le groupe, qui est basé en Italie, sur les conditions demandées à Villé, ce qui nous a

déjà fait épargner de l'argent, rappelle la PDG. Maintenant, nous allons devoir nous réorganiser pour mieux faire. »

Attendre « le plan de la direction »

« Cette décision va nous permettre de repartir sur des bonnes bases », estime l'un des représentants de la CGT dans l'entreprise, qui rappelle que « le carnet de commande est plein. Après les trois mois d'observation, qui peuvent être reconvertibles jusqu'à dix-huit mois, on va voir tout ce qui pourra être fait ».

Même avis du côté des syndicalistes CFDT qui « attendent de voir le plan de la direction ». En avril 2005, Signal Lux avait organisé un plan social qui a conduit à la suppression de 52 emplois, puis, peu de temps après, à l'embauche de cinq employés. Un bégaiement qui n'est pas sans laisser les syndicats circonspects sur l'avenir.

S. G.

Décès de Jean Weibel



Jean Weibel. Archives D. G.

Jean Weibel est décédé le 9 janvier à l'âge de 64 ans. Ébéniste en retraite, président de l'association des artisans de Sélestat de 1988 à 2002, Jean Weibel était apprécié pour sa tranquille assurance et son action au service du monde des artisans. Fondateur de l'association après l'éclatement de l'Union des artisans et commerçants, il a œuvré pour la promotion de l'artisanat notamment avec l'organisation de la ronde et du salon des artisans. Fin diplomate, il savait arrondir les angles pour fédérer les énergies et faire aboutir les projets.

Ses obsèques seront célébrées ce jeudi à 10 h 30 en l'église Sainte-Foy de Sélestat.

À son épouse, à ses enfants, L'Alsace présente ses sincères condoléances.

900 000 euros de pertes

Depuis 2003, le chiffre d'affaires de Signal Lux à Villé est passé en trois ans de 22 400 millions d'euros à 17 500 millions d'euros. « Depuis, nous avons connu une baisse continue », indique la PDG Gabriella Bacallini. En 2005, nous n'avons pas eu de bénéfices et 627 000 euros de perte. Pour 2006, on approche les 900 000 euros de perte ».